

Charte de collaboration des acteurs bretons du transfert de technologies pour le développement économique régional

Préambule

Dans un contexte de compétition économique mondiale, la région Bretagne entend conforter son développement par une exploitation efficace de l'innovation. La Bretagne bénéficie d'un tissu d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur publics de tout premier ordre qui orientent leurs activités en faveur du rayonnement du territoire régional et de son développement économique. Les collectivités territoriales se sont dotées de structures visant à favoriser le développement économique local par l'innovation ; il s'agit notamment des CRITT, Centres techniques et Technopoles. Ces structures agissent, de façon privilégiée, en faveur du développement des entreprises bretonnes ou de la création de nouvelles entreprises.

Les Universités de Rennes 1 et 2, de Bretagne Occidentale, de Bretagne-Sud, l'INSA de Rennes et l'ENSC Rennes développent des actions de valorisation depuis de nombreuses années et ont décidé conjointement de créer Bretagne Valorisation[®], service mutualisé de valorisation des résultats de la recherche publique.

Bretagne Valorisation[®] souhaite contribuer à l'ambition bretonne de croissance par l'innovation même si sa vocation est tant régionale, que nationale et internationale. Il se propose donc de s'appuyer sur les CRITT, Centres techniques, Technopoles et les autres organismes de soutien à l'innovation bretons pour privilégier la recherche de solutions de valorisation économique en Bretagne.

L'objectif de cette Charte est de définir des bonnes pratiques de coopération entre les acteurs du transfert de technologies en région Bretagne mettant en jeu des résultats issus de la recherche publique afin d'optimiser les retombées économiques en Bretagne dans ce domaine.

Acteurs concernés^{*}

Sont directement concernés par cette Charte les acteurs bretons suivants :

- Bretagne Valorisation[®],
- les Centres d'innovation technologique : CRITT, Centres techniques, l'arist Ouest et Breizpack,
- les Technopoles,
- l'incubateur régional Emergys,
- ...

au sein de Bretagne Innovation.

^{*} Cf Annexe 1 : « Les métiers des acteurs du transfert de technologies en Bretagne »

Définitions

▪ Transfert de technologies

On entend par transfert de technologies la valorisation économique des résultats de travaux issus de la Recherche.

Le transfert de technologies peut s'effectuer vers une entreprise existante ou bien aboutir à une phase d'incubation et/ou à la création d'une nouvelle entreprise.

Le transfert de technologies englobe : l'identification, l'expression et la présentation de résultats de la recherche valorisables, la contractualisation de la recherche, les problématiques relatives à la propriété intellectuelle et aux droits d'exploitation des résultats, la pré-incubation / l'incubation / l'accompagnement de créateurs d'entreprises de technologies, l'évaluation du transfert.

De manière synthétique, on admettra que les échanges unités de recherche publique – entreprises s'effectuent selon 2 principaux circuits distincts selon que :

- le point de départ est une offre d'une structure de recherche publique ;
- le point de départ est une demande d'une entreprise.

▪ Chargés de valorisation

Il s'agit des chargés de valorisation et des ingénieurs de transferts de technologies des Membres de Bretagne Valorisation[®]

▪ Conseillers technologiques

Les Conseillers technologiques bretons sont experts dans leur domaine et animent un réseau d'entreprises et de laboratoires. Ils apportent une assistance dans le montage et l'accompagnement de projets innovants et sont à l'écoute afin de trouver la solution qui corresponde le mieux aux besoins exprimés. Ils font de la veille réglementaire et normative et informent sur l'évolution des technologies. Leurs missions s'appuient sur un réseau de compétences scientifiques et techniques.

Bretagne Innovation tiendra une liste des Conseillers technologiques à la disposition de tous^{*}.

▪ Conseillers en innovation

Il s'agit de cadres et techniciens désignés des Centres d'innovation technologique, des Technopoles. Ils seront progressivement désignés au sein de ces structures qui en informeront Bretagne Innovation. Bretagne Innovation tiendra ainsi à jour une liste des Conseillers en innovation.

Principes généraux :

Un certain nombre de principes généraux engageant l'ensemble des acteurs pendant tout le processus de transfert de technologies ont été retenus, parmi lesquels :

- **le respect de la confidentialité par tous ;**

^{*} Cf Annexe 2 pour la liste des Conseillers technologiques en mars 2007

- une organisation en mode projet : désignation d'un chef de file dans les différentes étapes du processus ;
- la formalisation des flux d'information réciproques entre tous les acteurs impliqués, à un moment ou à un autre ;
- la possibilité de conclure des conventions cadres spécifiques entre les acteurs du transfert de technologies en région Bretagne.

Méthodologie

Les principes généraux sus-mentionnés s'appliqueront tout au long de la *chaîne du transfert de technologie* décrite ci-dessous :

<p>1. IDENTIFICATION DES PROJETS</p> <p><i>1.1. Détection / identification et affichage du potentiel</i></p> <p><i>1.2. Formulation et validation technico-économique des offres de résultats de recherche publique</i></p> <p><i>1.3. Etude d'opportunité de dépôt de brevet, d'extension PCT et autres droits de propriété intellectuelle</i></p>		<p>3. FONCTIONS TRANSVERSALES</p> <p><i>3.1. Information, sensibilisation, formation</i></p> <p><i>3.2. Communication</i></p> <p><i>3.3. Suivi et évaluation globaux</i></p>
<p>2. INGENIERIE DE PROJET</p> <p><i>2.1. Identification et mise en œuvre du projet</i></p> <p><i>2.2. Contractualisation des projets</i></p> <p><i>2.3. Recherche de financements</i></p> <p><i>2.4. Valorisation économique</i></p>		

1. IDENTIFICATION DES PROJETS

1.1. *Détection / identification et affichage du potentiel*

1.1.1. Prospection dans les unités de recherche et les entreprises

1.1.1.a) Visites des unités de recherche

- Cette mission relève prioritairement de la compétence des Chargés de valorisation. Les Conseillers technologiques et les Conseillers en innovation effectuent également des visites - dans l'exercice de leurs missions - pour mettre à jour leur connaissance des unités de recherche et contribuer à l'émergence de projets.

Une information réciproque des visites programmées sera mise en place entre ces acteurs.

Des visites en binôme - Chargé de valorisation / Conseiller technologique ou en innovation - seront expérimentées.

- Fiches de liaison de prospection : à l'instar de ce qui existe au niveau du Réseau de Développement Technologique pour les visites d'entreprises, Bretagne Innovation va construire une base de données constituée de Fiches de liaison de prospection permettant aux acteurs de mettre en commun des informations succinctes sur les visites d'unités de recherche qu'ils effectuent en s'appuyant sur les données mises à disposition par les Chargés de valorisation, les Conseillers technologiques et les Conseillers en innovation.

1.1.1.b) Visites d'entreprises

Cette mission relève de la compétence des Conseillers technologiques et des Conseillers en innovation. Ils peuvent associer les Chargés de valorisation de Bretagne Valorisation[®] lorsque cela s'avère nécessaire ou à leur demande.

La plupart des visites d'entreprises sont répertoriées dans la base de données du Réseau de Développement Technologique (RDT) dont l'accès sera généralisé aux signataires de la Charte.

1.1.2. Appels à projets (AAP) des CRITT auprès des unités de recherche

Les CRITT pilotent des AAP, en associant Bretagne Valorisation[®] à leur démarche. Les CRITT tiendront notamment compte des contraintes légales imposées aux établissements d'enseignement supérieur, contraintes dont Bretagne Valorisation[®] les tiendra informés au cas par cas.

Bretagne Valorisation[®] sera informé du suivi des AAP et un représentant de Bretagne Valorisation[®] sera systématiquement invité aux réunions (dans la mesure du possible, le même à chaque réunion).

1.1.3. Ressources « compétences » : bases de données, répertoires et annuaires

Recensement des outils existants : Bretagne Innovation va progressivement recenser les outils existants au sein des structures intervenant dans le transfert de technologies en Bretagne.

1.2. Formulation et validation technico-économique des offres de résultats de recherche publique

1.2.1. Formulation des offres des unités de recherche

- Bretagne Valorisation[®] associera les Conseillers technologiques et les Conseillers en innovation concernés par les thématiques retenues afin de formaliser l'offre en termes technico-économiques.
- Si l'offre passe par un Conseiller technologique ou un Conseiller en innovation, il associera le(s) Chargé(s) de valorisation concerné(s).
- Concernant les équipements des unités de recherche, un effort particulier sera fait pour informer les entreprises des opportunités d'accès (caractéristiques techniques, disponibilité, modalités d'accès,...). Progressivement, des *Fiches-équipements* seront formalisées, en partenariat avec les éventuels partenaires des plateaux techniques existants. De la même manière, Bretagne Valorisation[®] réalisera progressivement des

fiches présentant les conditions générales des diverses prestations de service. L'ensemble de ces fiches sera diffusé au plus grand nombre et leur mise à jour relèvera de la compétence de Bretagne Valorisation[®].

1.2.2. Validation technico-économique des offres technologiques

Une fois l'offre technologique issue d'une unité de recherche formulée et diffusée aux Centres d'innovation technologique et Technopoles, elle fait l'objet d'une validation technico-économique.

Cette étape nécessite la mise en place d'une équipe-projet par Bretagne Valorisation[®]. Elle est constituée, selon la nature de l'offre technologique, d'experts de Bretagne Valorisation[®], de Centres d'innovation technologique, de Technopoles, d'organismes de recherche de tutelle, et pourrait ponctuellement s'appuyer sur les compétences externes de la Chambre régionale de l'économie sociale de Bretagne (CRES), de l'ANACT-Bretagne, de Bretagne International, etc. Le chef de projet pourra ne pas appartenir à Bretagne Valorisation[®], même si, dans tous les cas, Bretagne Valorisation[®] devra être informé et désignera en interne un référent.

Une pré-étude portera sur :

- la recherche d'antériorité, la faisabilité/viabilité du projet, ... en lien avec Bretagne Valorisation[®] et les CRITT ;
- des données économiques, un état de l'art de la filière concernée, un plan de développement, ... en lien avec les Centres d'innovation technologique et les Technopoles.

1.2.3. Maturation de projets

Les projets les plus prometteurs pourront en plus faire l'objet d'un soutien financier spécifique au titre du Fonds de maturation prévu dans le cadre de Bretagne Valorisation[®] en vue notamment d'assurer le financement de phases de validation technologique, de prototypage, de démonstration, ... La Commission d'Engagement et de Sélection de Bretagne Valorisation[®] – composée conformément aux statuts du Groupement d'Intérêt Scientifique constitué entre les établissements fondateurs – aura à statuer sur les projets présentés.

Le chef de projet ainsi qu'un expert (pour les aspects techniques), choisi prioritairement en région si la compétence est disponible, seront invités à cette Commission, ainsi que le porteur scientifique de ce projet.

La Commission concernée validera ou non le projet présenté.

1.3. Etude d'opportunité de dépôt de brevet, d'extension PCT et autres droits de propriété industrielle

L'équipe-projet susmentionnée fera des propositions en ce sens qui seront étudiées par la Commission de Sélection et d'Engagement.

Les brevets des membres fondateurs de Bretagne Valorisation[®] constituent un portefeuille commun afin d'optimiser sa valorisation et sa gestion, en relation étroite avec les éventuels copropriétaires : organismes nationaux de recherche, écoles, EPIC, ...

2. INGENIERIE DE PROJET

2.1. Identification et mise en œuvre du projet

2.1.1. Projet issu d'une unité de recherche

- Bretagne Valorisation[®] s'engage à proposer les offres issues des établissements de recherche publique qui lui sont rattachés, prioritairement en région Bretagne, via les Centres d'innovation technologique et les Technopoles.
- Dans cette démarche, les Centres d'innovation technologique et les Technopoles apportent rapidement des compléments d'information et une vision technico-économique et réglementaire *orientée PME* (recevabilité économique du monde industriel, compléments d'information *benchmarking*, veille réglementaire, ...), ainsi qu'un avis concernant les possibilités de valorisation en région Bretagne.
Ils mettront notamment à disposition de Bretagne Valorisation[®] les prospects pertinents identifiés lors de manifestations nationales et internationales, et proposeront aussi au cas par cas des accès à leurs réseaux.

2.1.2. Projet issu d'un(e) besoin/demande d'entreprise

Ces besoins/demandes sont le résultat des visites d'entreprises de l'ensemble des acteurs du soutien à l'innovation (Chargés de valorisation, Conseillers technologiques, Conseillers en innovation, membres du Réseau de Développement Technologique).

La base de données du Réseau de Développement Technologique (RDT) permet de dégager des tendances générales.

Afin de disposer d'une analyse plus fine et détaillée des besoins ou demandes (formalisé(e)s ou non) d'une entreprise donnée, il faut s'adresser directement au membre du RDT ayant effectué la visite.

- Certains Chargés de valorisation sont d'ores et déjà membres du RDT. Leur implication dans le RDT sera renforcée afin qu'ils soient connus des autres membres et consultés en cas de demande pouvant concerner les établissements membres de Bretagne Valorisation[®].
- D'une manière plus générale, les acteurs concernés s'efforceront d'impliquer Bretagne Valorisation[®] dans la réponse à la demande technologique qui leur est faite afin de stimuler un transfert régional.
- Les Centres d'innovation technologique ont mis en place des plans de prospection structurés, qui ne concernent pas exclusivement la Bretagne. Là aussi, une réponse régionale à une demande sera toujours privilégiée.

2.2. Contractualisation des projets

Bretagne Valorisation[®] portera une attention toute particulière à l'accès des PME aux résultats de la recherche et aux équipements disponibles au sein des unités de recherche des établissements membres de Bretagne Valorisation[®]. Une procédure simplifiée sera mise en œuvre pour faciliter l'accès des PME, en particulier les moins habituées à travailler avec les acteurs de la recherche publique, en proposant notamment des contrats-types de prestation.

L'équipe projet autour dudit projet sera informée des négociations en cours.

L'entreprise et l'unité de recherche concernées pourront à leur gré mobiliser l'un des partenaires de l'équipe-projet pour l'accompagner lors des phases de négociation.

2.3. Recherche de financements

La recherche de financement se fera notamment avec les outils disponibles que ce soient :

- les Programmes de soutien à la recherche qui ont pour objet de soutenir des projets ou des initiatives des milieux de la recherche et de l'innovation en lien avec les entreprises régionales,
- les Programmes de soutien à la valorisation et au transfert qui répondent aux besoins des universités, des établissements et des entreprises et qui se situent principalement parmi les premières étapes à franchir avant même la commercialisation ou l'application directe des résultats de recherche dans l'entreprise ou l'organisation,
- enfin, le programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles qui permettra de soutenir des projets exceptionnels de partenariat avec des organismes régionaux ou nationaux représentatifs de leur milieu et dont la mission première concerne le développement économique de la région Bretagne.

Les acteurs s'efforceront d'organiser la recherche de financement et la mise en synergie des différentes formes de soutien financier, en particulier pour les projets identifiés comme structurants pour la Région Bretagne ou d'autres collectivités territoriales infra-régionales.

2.4. Valorisation économique

La valorisation est un processus de transmission et de réception des connaissances et du savoir-faire technologique ou organisationnel entre partenaires, en vue d'accroître l'expertise et les connaissances d'au moins un partenaire et de renforcer la compétitivité.

Il s'agit alors d'accompagner la création d'activités nouvelles et/ou le développement d'activités existantes.

Le succès de la démarche proposée repose sur la collaboration des principaux partenaires et nécessite de la concertation entre eux.

2.4.1. Incubation et création d'entreprise

La *chaîne* de l'incubation en Bretagne existe déjà et elle est formalisée via l'incubateur régional Emergys.

Les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement personnalisé, réalisé conjointement par les Technopoles et les établissements d'origine. La période d'incubation permet aux porteurs de projets de consolider leur business plan.

Des financements peuvent être alloués principalement pour la propriété industrielle, la réalisation d'études de marché, l'aide à la formalisation d'une stratégie commerciale adaptée aux segments de marché visés par la future entreprise, les aspects juridiques et fiscaux liés à la création d'entreprise.

Les porteurs de projet sont par ailleurs hébergés et soutenus matériellement par les établissements d'enseignement et de recherche dont ils sont issus.

Au terme de la période d'incubation, les Technopoles et les Centres d'innovation technologique poursuivent le travail d'accompagnement en apportant leur appui aux jeunes entreprises nouvellement créées.

Un retour d'information à l'équipe-projet mise en place sera assuré de manière systématique.

2.4.2. Recherche & développement industriels

Il est ici question des projets de transfert de technologies vers des entreprises préexistantes, autrement dit ceux qui ne donnent pas lieu à création d'entreprise ou incubation. Ces projets

peuvent être issus d'une offre technologique d'une unité de recherche comme d'une demande d'une entreprise.

La valorisation économique de projets d'innovation dans les entreprises est soutenue en Bretagne via le réseau des Centres d'innovation technologique et les Technopoles.

En particulier, les Centres d'innovation technologique aident au diagnostic des besoins technologiques et au développement de nouveaux produits, procédés ou services au sein des PME et apportent leur savoir faire pour :

- la mise au point de nouveaux produits et procédés,
- le conseil, la veille technologique et réglementaire,
- la formation du personnel technique.

Les Centres d'innovation technologique sont spécialisés par filière et leurs compétences couvrent les secteurs clefs de l'économie bretonne. Les Technopoles sont organisées par territoire et présentes dans les quatre départements bretons.

Les entreprises bretonnes qui ont besoin de ressources extérieures pour réaliser leurs travaux de R&D sont accompagnées dans leurs projets d'innovations technologiques, selon leurs besoins, par les Centres d'innovation technologique et/ou les Technopoles : soutien technique et réglementaire, mise en relation avec des experts, notamment de la recherche publique, ingénierie de projets, recherche de financements, proposition de mise à disposition de savoir-faire et d'équipements des unités de recherche – en lien avec les Chargés de valorisation - ou pilotes industriels pour la réalisation d'essais.

Dans le cadre de la mission d'interface « recherche-entreprise » des Centres d'innovation technologique et des Technopoles, la mobilisation de compétences scientifiques des équipes de recherche bretonnes est privilégiée et elle se fera en concertation avec Bretagne Valorisation[®] avec la mise en place d'une équipe-projet.

Un retour d'informations sur l'évolution de la valorisation économique du projet dans l'entreprise à l'équipe-projet sera assuré périodiquement par la structure en charge du dossier.

3. FONCTIONS TRANSVERSALES

3.1. Information, sensibilisation, formation

3.1.1. Après des chercheurs

Bretagne Valorisation[®] sera pilote pour la formation / sensibilisation des chercheurs et associera les Centres d'innovation technologique, les Technopoles ou les autres acteurs compétents au cas par cas.

3.1.2. Après des entreprises

Selon le secteur, les Centres d'innovation technologique ou les Technopoles seront pilotes pour la formation / sensibilisation des entreprises et associeront Bretagne Valorisation[®] et d'autres partenaires au cas par cas.

3.1.3. Après des Conseillers technologiques, des Conseillers en innovation et des Chargés de valorisation

Des opérations de formation et de sensibilisation pour ces acteurs de terrain seront mises en place en partenariat (propriété intellectuelle, stratégies de recherche, thématiques sectorielles ...).

3.2. Communication

La communication sur les métiers respectifs de chaque acteur concerné par cette Charte fait partie des missions de Bretagne Innovation.

Aussi, Bretagne Innovation, de même que l'ensemble de l'équipe-projet, s'efforceront de valoriser la participation de tous les acteurs participant au projet, en accord avec les règles de confidentialité inhérentes à ce projet, notamment lors de la phase d'aboutissement du transfert.

En outre, il existe déjà un certain nombre d'actions et de manifestations locales et/ou thématiques variées organisées en Bretagne pour favoriser les liens recherche publique / entreprises. Ce type d'actions sera favorisé, développé, généralisé.

Le fonctionnement en clubs, pôles, cercles thématiques sera encouragé et privilégié.

Dans un premier temps, Bretagne Innovation procédera à un large recensement des actions susmentionnées.

3.3. Suivi et évaluation globaux

Le groupe de travail^{*} qui a été constitué pour l'élaboration de cette Charte se réunira d'ici octobre 2007 pour effectuer un premier point relatif à la mise en place des actions et pratiques retenues dans la Charte. Il pourra, si nécessaire, prodiguer des corrections et compléments.

Puis, lors des réunions du Directoire de Bretagne Innovation, ses membres veilleront à la bonne application de la Charte par tous, à sa cohésion avec le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) ainsi qu'avec la dynamique des pôles de compétitivité. Il pourra également préconiser des aménagements à la Charte. Enfin, il mettra en place une évaluation régulière basée sur un certain nombre d'indicateurs de moyens (nombre de visites d'unités de recherche total, en binôme, mise à jour des Fiches de liaison, etc.) puis progressivement sur des indicateurs de résultats.

^{*} Cf. Annexe 3 pour sa composition

Annexe 1 : Fiches synthétiques

« Les métiers des acteurs du transfert de technologies en Bretagne »

Annexe 1.1. : Bretagne Valorisation[®]

Le service mutualisé *Bretagne Valorisation*[®] est structuré autour de cinq pôles d'activité :

- Recherche contractuelle
- Projets de recherche européens
- Propriété intellectuelle : proposition et mise en œuvre de la stratégie de protection
- Transfert de technologies - licensing
- Pré-incubation - appui à la création d'entreprises

Les métiers développés par les personnels de Bretagne valorisation[®] sont ainsi essentiellement :

- **L'ingénierie de projets de recherche partenariale** : sensibilisation ; qualification et appui à la rédaction des contrats ; évaluation du coût des projets ; aide à la négociation ; ingénierie financière ; suivi des livrables ; suivi de l'impact socio-économique des contrats.
Appui au montage de projets européens – PCRD, Interreg - et coordination - projets intégrés, réseaux d'excellence, ... ; gestion administrative et financière.
- **L'expertise juridique** : droit et régime fiscal applicables ; appui à la rédaction et à la qualification des contrats, accords de consortium,... ; préparation des recrutements ; veille législative et jurisprudentielle.
- **Le management du portefeuille de brevets** : identification des potentiels valorisables des unités de recherche – prospection ; aide à la formalisation des inventions ; choix du type de protection ; proposition et mise en place de la stratégie de protection.
- **Le marketing technologique – licensing** : veille technologique ; aide à la formalisation et affichage des offres de savoir-faire et de technologies, recherche de partenaires, vente.
- **L'accompagnement de la maturation de projets innovants** : aide à la validation et preuve de concept, soutien financier des premières étapes de maturation de projets, constitution et présentation de dossier devant des instances décisionnaires - commission de déontologie, incubateur Emergys,... ; accompagnement de la pré-incubation de projets ; suivi des projets en incubation.

Annexe 1.2. : Centres d'innovation technologique

◆ CRITT - Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie

Les CRITT (Centres Régionaux pour l'Innovation et le Transfert de Technologie), un métier pour l'innovation :

Les CRITT ont une vocation d'abord régionale et prioritairement vers les PME. Ils ont un rôle de **sensibilisation** (veille et conseils technologiques), d'**orientation** (mise en relation), et d'**accompagnement** (ingénierie de projet). Leurs métiers principaux sont d'apporter des **services pour l'innovation** dans les entreprises, d'**animer des filières** et d'**accompagner la valorisation de la recherche**.

Pour cela, ils disposent d'outils au service de tous : veille technologique sectorielle ; veille normative, juridique et législative ; bases de données sur les compétences disponibles dans les filières concernées.

Au centre de l'action, se trouve le conseiller technologique qui a pour rôle :

- La sensibilisation des entreprises à l'innovation et des chercheurs à la collaboration,
- La mise en relation des différents acteurs : réunions de "clubs", organisation de colloques et de rencontres bilatérales (via des appels à projets par exemple),
- L'émergence de projets innovants par la détection de savoir-faire (technologies ou nouveaux produits) transférables au sein des laboratoires régionaux (contribution à la valorisation de la recherche), et par des conseils et une aide au montage de programmes R&D dans les entreprises.

Puis le rôle des ingénieurs-projets au sein des CRITT est :

- L'accompagnement des porteurs de projets (connaissance de la filière, expertise technico-économique, environnement concurrentiel),
- La mise en place et le suivi des programmes de recherches collectives,
- L'analyse prospective et études de faisabilité pour de nouvelles activités dans un bassin ou dans une filière.

En conclusion, grâce à leur bonne connaissance tant du domaine technologique qui les concerne que des filières d'application de celles-ci, les CRITT sont :

- Pour les laboratoires de recherche : un relais nécessaire pour rencontrer les PME régionales,
- Pour les territoires : un outil d'analyse prospective sur les évolutions d'une filière (tant par un rôle d'observatoire que pour anticiper les évolutions),
- Pour les entreprises (plus particulièrement les PME ou les TPE) : une cellule externalisée de veille technologique et de coordination des programmes de R&D dont elles ont besoin pour innover.

◆ Centres techniques

Les Centres techniques bretons soutiennent les entreprises et leurs projets depuis le diagnostic des besoins technologiques jusqu'à l'externalisation de leur activité R&D.

Trait d'union entre l'industrie et la recherche, acteurs de la recherche appliquée, les Centres techniques contribuent à la compétitivité du tissu industriel, au développement de l'emploi, à l'attractivité du territoire. Le plus souvent, leur cœur de métier concerne :

- **Le conseil, la veille et l'expertise technologique, la réalisation d'études préalables au projet ;**

- la mise en relation et recherche de partenaires, le montage et portage de projets, l'ingénierie projet ;
- la recherche appliquée, la mise au point de nouveaux produits et procédés, la production à l'échelle du laboratoire, du pilote ou en série préindustrielle, le transfert technologique, le contrôle.

Certains d'entre eux apportent en outre aux entreprises une gamme de services et de savoir-faire pour :

- l'animation de filières ;
- l'intelligence économique et le positionnement du produit sur son marché ;
- l'accompagnement à la gestion de la propriété intellectuelle ;
- la formation continue des personnels techniques des entreprises.

◆ **Autres Centres d'innovation technologique**

→ *arist Ouest*

Service de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne et constitué d'une équipe de 11 personnes, l'arist Ouest appartient au réseau des CCI de Bretagne et mène deux types d'actions :

- **Actions de sensibilisation au travers de :**
 - la lettre d'information "Veille Innovation",
 - l'enquête annuelle sur les besoins et les pratiques en information des entreprises bretonnes,
 - l'évaluation de l'efficacité du dispositif de veille et d'innovation des PME-PMI,
 - la détection des besoins en Propriété Industrielle, premier niveau de préconisation et la réalisation de pré-diagnostics en PI ;
- **Réalisation de prestations sur mesure pour des entreprises ou des communautés d'entreprises :**
 - accompagnement à la mise en place d'un dispositif de veille et d'Intelligence Economique,
 - formation en veille et en Propriété Industrielle,
 - accompagnement en études Propriété Industrielle : état des techniques protégées et bilan de PI,
 - accompagnement au transfert de technologies européen, recherche de partenaires,
 - réalisation de veilles technologiques, brevets, concurrentielles, normatives, réglementaires, opportunités de partenariats technologiques,
 - analyse de l'information disponible pour optimiser le lancement d'une innovation.

→ *Breizpack*

Breizpack est le réseau des industriels de l'emballage en Bretagne au service de l'industrie bretonne. Breizpack est largement impliqué dans la démarche « matériaux biodégradables ».

Ses principaux métiers sont les suivants :

- Animation du réseau : événementiel, journées thématiques, petit-déjeuner,...
- Veille technologique et réglementaire
- Conseil en emballage pour l'industrie bretonne
- Formation en emballage

Annexe 1.3. : Les Technopoles et l'incubateur régional Emergys

Les CEEI, incubateurs et Technopoles du réseau gravitent pour l'essentiel autour des trois métiers suivants :

- **Animation et mise en réseau des compétences :**
 - Favoriser les synergies entre l'industrie et la recherche sur un territoire en facilitant la mise en réseau des acteurs académiques, économiques et financiers pour une meilleure diffusion et circulation de l'information.
 - Permettre une large interaction des compétences scientifiques et industrielles par la mise en place de groupes de travail thématiques, l'animation de groupes de recherche coopérative ou par la mise en œuvre de consortium de recherche entreprises/laboratoires.
- **Marketing territorial/accueil d'entreprises :**
 - Valoriser les pôles de compétence scientifiques et industriels d'un territoire pour optimiser son attractivité.
 - Une gamme d'outils disponibles permet l'accueil et le développement d'entreprises innovantes ou de haute technologie : parcs technologiques, sites technopolitains, pépinières et immeubles d'accueil d'entreprises....
- **Ingénierie de l'innovation/incubation :**
 - Elle consiste à détecter, évaluer, sélectionner et accompagner des projets innovants qu'ils soient issus de la recherche académique (incubation), qu'ils émanent de porteurs individuels ou bien qu'ils proviennent d'entreprises existantes. L'objectif est de faciliter la création et le développement d'entreprises innovantes sur le territoire.
 - Né de la loi sur l'innovation de juillet 1999, l'incubateur Emergys a pour mission de favoriser l'émergence de projets de création d'entreprises valorisant les compétences, savoir-faire et résultats des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche publique.
Opérationnel depuis début 2000, Emergys fédère 22 établissements d'enseignement et de recherche et les Technopoles de Bretagne. La Technopole Rennes Atalante en assure la gestion administrative et financière.
Son objectif est de faciliter la détection, l'expertise économique et la création de projets de création d'entreprises technologiques.

Annexe 2 : Liste des Conseillers Technologiques Mars 2007

ADRIA

- Dominique Thuault

Archimex

- Corinne Tual

BBV

- Christophe Bazinet

Breizpack

- Blandine Lagain
- Thierry Varlet

CBB Développement

- Roland Conanec
- Nathalie Letaconnoux
- Patrice Morel

CEVA

- Dominique Duché

CRITT Santé Bretagne

- Jocelyne Golven
- Jocelyne Le Seyec
- Anne-Claude Lefebvre

CRT Morlaix

- Ludovic Bara

ID.MER

- Eric Cormier

Institut Maupertuis

- Jean-Marc Thouelin

ITFF Ouest

- Michel Nédellec

MEITO

- Michel Gad

Zoopole Développement

- Jean-Erik Blochet
- Laure Rouxel

Annexe 3 : Composition du groupe de travail ayant élaboré cette Charte

- Elisabeth Boichot-Lagente, Béatrice Viale, Lionel Pujol – Bretagne Valorisation[®]
- Anne-Claude Lefebvre et Jocelyne Le Seyec – CRITT Santé Bretagne
- Gilbert Blanchard – CBB Développement
- Philippe Decaesteke – Technopole Quimper Cornouaille
- Eric Vandembroucke – Technopôle Brest Iroise
- Sylvain Coquet, Frédéric Pauly – Rennes Atalante & Incubateur régional Emergys
- Annie Audic – Conseil régional de Bretagne
- Serge Mabeau, Christophe Bazinet – BBV
- James Leighton, Paul-François Jullien – Bretagne Innovation